



INCLUSION BANCAIRE

Le 11 décembre, à Paris, Indecosa-CGT, avec ses partenaires CGT finances, banques et assurances, Banque de France, activités postales et télécommunications, organisait un débat sur l'accessibilité bancaire. Bref retour sur les interventions.

Produits de la mer, quelle consommation durable ?

Selon la FAO, un tiers des stocks mondiaux de poissons est menacé. La surpêche, soutenue par des techniques de plus en plus destructrices, et le gaspillage participent à l'épuisement des ressources halieutiques. Face à ce constat, le consommateur, comme dans bien d'autres domaines, peut infléchir le marché par ses choix. Quelques pistes avec l'association Bloom pour guide.





Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

ÉNERVÉ ! Horaires TER qui changent sans prévenir



A destination de Paris pour participer à un colloque le 11 décembre 2018, je disposais d'un billet de train à la date du 10 et acquis en ligne faute de gare. Pour faire faire des économies à l'association le billet avait été acheté 2 mois auparavant.

La première partie du trajet, de Ambert à Vichy, se déroulait en autocar TER. L'heure de départ, 17h52, indiquée sur le billet avait été avancée à 17h39 à la suite d'un changement survenu la veille. Malgré ces 13 minutes «d'anticipation», je n'ai pas raté le départ car faute d'avoir pu joindre le service TER à Clermont-Ferrand, le numéro «n'étant plus attribué» !!!, j'étais arrivé 20 minutes plus tôt... échaudé par une mauvaise expérience antérieure où pour la même raison j'avais dû faire «poursuivre» l'autocar sur 25 km...

- Une première question porte sur l'opportunité d'éditer des billets dont les changements d'horaire ne sont pas «anticipés».
- Une deuxième porte sur la non-prévenance d'un voyageur dont les coordonnées sont obligatoirement connues du fait de la possession d'une carte « grand voyageur».
- Une troisième porte sur le numéro de téléphone qui peut changer mais pourrait être rerouté vers un nouveau numéro ou accompagné d'un message précisant un nouveau numéro...

Bernard Filliat

nvoboutique.fr



AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT... IL Y A URGENCE !



La colère sociale qui s'est récemment exprimée ne nous surprend pas. Nous en connaissons les raisons. De profondes inégalités se sont installées touchant à des catégories sociales de plus en plus étendues. Alors que 358 000 familles se sont vues exonérées de l'impôt sur la fortune, 145 000 personnes sont sans domicile fixe, 9 millions vivent sous le seuil de pauvreté, 5 millions subissent la précarité énergétique. Entre métropoles et périphéries, France urbaine et rurale, les disparités territoriales s'amplifient : inégalités d'accès avec le retrait des services publics,

les fermetures de bureaux de poste, de lignes de chemin de fer et de guichets de gare, inégalités d'accès à la santé avec les déserts médicaux, les fermetures de maternités, la restriction de l'accessibilité bancaire avec les fermetures d'agences et les suppressions de distributeurs. La fracture sociale c'est aussi la précarité de l'emploi, les dépenses contraintes en augmentation, le poids des loyers et pour beaucoup un reste à vivre insuffisant. Une part importante de la population se retrouve dans des situations d'incidents de paiement et se voit prélever des frais bancaires abusifs. Les bénéfices qu'ils génèrent pour les banques sont injustifiables et affectent gravement le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population. Quant aux ménages qui ont pu placer des économies sur le livret A, ils constatent que l'intérêt de leur épargne est inférieur à l'inflation.

La demande de logements, et particulièrement à des loyers abordables, aurait nécessité de préserver le modèle français de logement public en capacité de les produire. A travers la loi ELAN, le pouvoir veut en finir avec le secteur public de façon à confier l'ensemble de la réponse à la crise du logement au secteur privé et au secteur financier.

“La fracture sociale c'est aussi la précarité de l'emploi, les dépenses contraintes en augmentation, le poids des loyers et pour beaucoup un reste à vivre insuffisant.”

En privant les organismes HLM de leurs ressources, leurs seules capacités de se financer est de vendre leur patrimoine. Nos associations, sur tout le territoire, se sont investies dans la campagne pour les élections des représentants de locataires des bailleurs sociaux, ils seront plus nombreux qu'en 2014 pour siéger dans les conseils d'administration pour défendre les locataires et le logement social.

Les enjeux induits par le changement climatique devraient inciter les pouvoirs publics à restaurer les dessertes SNCF sur l'ensemble du territoire, avec une politique tarifaire attractive, revenir au ferroutage des marchandises pour désengorger les infrastructures routières, ramener dans le giron de l'État les ressources des péages autoroutiers pour participer pleinement au budget national.

Les finances publiques, nationales ou territoriales, ont besoin de l'impôt pour leur financement, mais il n'y a pas de justice sociale sans justice fiscale. Il y a nécessité à réformer la fiscalité.

Notre association vous présente ses meilleurs vœux et considère que l'augmentation de votre pouvoir d'achat est prioritaire. Elle conditionne le devenir de la société française.

Christian Méchain, secrétaire national

ACTUALITÉS	P.2
Énervé : des horaires TER qui changent sans arrêt	
NATIONAL	P.4 à 6
Inclusion bancaire, un colloque en phase avec l'actualité	
Prévention et traitement du surendettement	
TERRITOIRES	P.7-8
Var : Santé, le profit au mépris des patients	
Allier : bilan d'activité et perspectives	
DOSSIER	P.9
Produits de la mer : quelle consommation durable ?	
CULTURE	P.14
A voir : Le Temps des Forêts	
A lire : La stratégie de l'émotion	
A lire : Pour une critique de la marchandisation	

AGENDA

Janvier

- 16 Bureau national
- 24 Journée internationale de l'éducation
- 28 Journée mondiale de la protection des données

Février

- 6-8 Stage AGIR Ile de France
- 19-20 Bureau national
- 20 Journée mondiale de la justice sociale
- 28 Journée mondiale sans Facebook

- 2019 Centenaire de la création de l'OIT

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82

email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain • Comité de rédaction : Lucien Bertin, Marie-Christine Dabrowski, Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Bernard Grandviennot, Christian Méchain • Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Inclusion bancaire, un colloque en phase avec l'actualité

ACCESSIBILITÉ BANCAIRE. Le 11 décembre, à Paris, Indecosa-CGT, avec ses partenaires CGT finances, banques et assurances, Banque de France, activités postales et télécommunications, organisait un débat sur l'accessibilité bancaire. Bref retour sur les interventions.



De gauche à droite : Fabienne Rouchy, Lionel Maugain, Valérie Lefèvre-Haussmann, Alain Bard

En cette fin d'année 2018, alors qu'une crise sociale et politique sans précédent traversait le pays, que l'injustice nourrissait la colère d'un très grand nombre de Français, le thème abordé par le colloque rejoignait l'actualité brûlante de la rue. « Pour une véritable accessibilité bancaire au service des usagers et des territoires », tel était le sens de la réunion alors que le gouvernement daignait aborder vaguement la question du plafonnement des frais bancaires et rejetait sur les banques la décision, ou pas, de faire un geste envers les plus démunis. Si les divers dispositifs bancaires à destination des populations les plus fragiles et la politique territoriale des établisse-

ments étaient abordés, le fond des discussions ne masquait pas une revendication première de la CGT, à savoir, une augmentation significative du pouvoir d'achat.

Des frais bancaires abusifs

L'après-midi de témoignages et d'échanges avec une cinquantaine de participants permettait de poser le problème de l'accessibilité bancaire sous différents angles. Stéphanie Truquin, tout d'abord, présentait les conséquences des frais bancaires abusifs pour les familles en difficulté. « Du matraquage dont les impacts sur la vie quotidienne sont bien réels, expliquait l'économiste de l'INC. Ces frais nourrissent un sentiment d'injustice, de colère et de hantise des banquiers. Ils sont des atteintes à la dignité. » Au regard de ce qu'ils rapportent aux banques (lire encadré), ces frais ne peuvent paraître qu'ignominieux. Enfin l'économiste listait les revendications partagées par l'assemblée : la transparence et le plafonnement des frais, le renforcement de la prévention.

Une stratégie du découragement

C'est essentiellement un témoignage de terrain qu'apporta Bernard Filliat, celui d'un homme qui accompagne ses compatriotes dans leurs démarches et qui se heurte au cynisme des établissements bancaires, « y compris de la Banque postale malgré ses missions présumées de service public ». Bernard donnait l'exemple d'une personne qui, s'étant vue refuser l'ouverture d'un compte bancaire, ne pût obtenir de lettre de refus. « Il nous était alors impossible de défendre sa situation auprès de la Banque de France » expliquait Bernard Filliat. Une stratégie développée sciemment pour décourager toute contestation, comme sont souvent découragées les personnes à petits revenus pour qui les établissements multiplient les obstacles. Sylvie Bayle, de la CGT-FAPT, confirmait les propos du camarade. « La Poste choisit ses usagers et essaye de réduire le nombre de petits comptes. » Et plus tard, « alors que la CDC doit prendre le contrôle de notre structure, la volonté de retour sur investissement fera bientôt de la Poste un établissement comme un autre ».

Une bouée en plomb pour surnager

Faisant écho à la colère que suscitent les frais bancaires abusifs, Aurélien Soustre pointait une augmentation de 15% des incivilités subies par les conseillers bancaires qui, compte tenu de ce qu'on leur demande de faire, « n'aiment plus leur travail ». Le membre de la fédération CGT Banques et Assurances évoquait pour résumer

Indecosa-CGT remercie pour leur participation au colloque :
Stéphanie Truquin, économiste à l'Institut national de la consommation (INC),

Bernard Filliat, Indecosa CGT,

Sylvie Bayle, secrétaire générale CGT-FAPT Postaux Paris, membre du bureau fédéral,

Aurélien Soustre, fédération CGT Banques et Assurances,

Véronique Véteau, CGT Banque de France,

Alain Bard, élu au conseil d'administration de la Poste pour la CGT-FAPT,

Valérie Lefèvre-Haussmann, fédération CGT Banques et Assurances,

Fabienne Rouchy, CGT Banque de France,

Dominique Plihon, Attac France,

Lionel Maugain, journaliste à l'Institut national de la consommation et animateur du colloque.

la « bouée en plomb » tendue « généreusement » par les banques à leurs clients en difficulté. Véronique Vétéau rappelait que l'exclusion bancaire s'apparente à une exclusion sociale et que le droit au compte s'adresse aux personnes qui n'ont pas de compte. Mais quid de celles qui ont un compte en découvert et inutilisable ? Elle déplorait aussi le manque de moyens alloués par la Banque de France au traitement des dossiers de surendettement, la diminution des points d'accueil du public et l'augmentation de la charge de travail des conseillers (lire aussi le IN de mars-avril 2018).

Le profit en priorité

La deuxième table ronde abordait l'accessibilité bancaire sous l'angle de la proximité des services dans les territoires. Alain Bard et Valérie Lefèvre-Hausmann, respectivement à la Poste et aux Banques et assurances, évoquaient, chacun de leur point de vue, l'éloignement des services bancaires. « *On nous dit que les clients ne viennent plus dans les agences et que c'est pour cette raison qu'elles ferment, mais tout a été fait dans ce but, s'indigne Valérie. Les distributeurs dehors, les services en ligne, la réduction des plages d'ouverture, tout cela visait une baisse de fréquentation et une hausse de la rentabilité. La Société Générale, par exemple, ferme des agences pour maintenir le niveau des profits de ses actionnaires.* » « *La Poste, qui a réalisé en 2017 un bénéfice net de 851 millions d'euros, a aussi pour objectif de marchandiser un maximum de ses services, comme par exemple « veiller sur mes parents ». Face à cette stratégie, il faut l'obliger à remplir ses missions auprès de tous les publics* » surenchérisait Alain Bard.

Fabienne Rouchy, de la Banque de France, revenait quant à elle sur la baisse drastique des moyens humains au sein de son établissement qui a connu « *quatre plans sociaux en quinze ans !* » Elle insistait également sur les

LES FRAIS D'INCIDENTS BANCAIRES EN CHIFFRES

Selon l'étude réalisée par l'Unaf, avec la participation de l'INC, publiée en novembre 2017.

6,5 milliards d'euros : l'estimation du chiffre d'affaires annuel généré par les frais d'incidents (4,9 milliards d'euros de bénéfices annuels),

4 à 6 millions : le nombre de personnes concernées tous les mois par les frais d'incidents bancaires,

296 € : le montant annuel moyen des frais d'incidents et agios pour les personnes fragilisées financièrement (34 € en moyenne pour des personnes sans problèmes financiers)



Le service public disparaît au profit des bénéficiaires à la Poste, devenue une banque comme les autres.

difficultés pratiques liées à la mise en œuvre du droit au compte et de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF), en réalité peu sollicités par les personnes concernées.

Retour à la maîtrise publique

La dernière table ronde laissait la parole à Dominique Plihon de l'association Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) dont la CGT, via plusieurs de ses organisations, fait partie du collège des membres fondateurs (création d'Attac en 1998). Dominique Plihon, en préambule, constatait que la finance avait pris l'ascendant sur le fonctionnement de la société, des villes, de l'environnement, des conditions de vie des citoyens... Il rappelait la position dominante de quelques groupes, acteurs de l'évasion fiscale. « *Face aux banques, les citoyens doivent se mobiliser* » lançait le militant avant d'expliquer la campagne d'Attac #PasAvecNotreArgent* contre les financements toxiques.

La conclusion revenait à Martine Sellier. Après avoir remercié les participants, posé la question d'un retour à une maîtrise publique du système bancaire, la présidente d'Indecosa-CGT invitait les personnes présentes à réfléchir aux façons de se mobiliser « *tous ensemble pour une meilleure accessibilité bancaire pour tous* ». □

* <https://france.attac.org/>

Michèle Berzosa



ENVIRONNEMENT ■ LA MARCHÉ DES AGENTS DE L'ONF

Une longue marche contre le silence. La forêt publique et ses défenseurs ne veulent pas se laisser abattre dans l'indifférence. Les gardes forestiers de l'ONF, l'Office national des forêts, partis depuis le 17 septembre 2018 de Mulhouse, Perpignan, Strasbourg ou Valence, ont parcouru plus de 300 kilomètres pour rejoindre le 25 octobre la forêt de Tronçais, dans l'Allier, qui abrite l'une des plus belles futaies de chênes du pays. L'objectif ? Dénoncer l'industrialisation de la forêt française et la privatisation de l'Office, qui, sous couvert de restructuration, supprime des postes, pousse à la rentabilité et accroît les coupes de bois. D'après G.d'Allens. – Reporterre, octobre 2018 Voir aussi p.14 «Le temps des forêts».

BANQUES ■ ACCRO AUX ÉNERGIES FOSSILES

Les six banques françaises les plus importantes (BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole, BPCE, le Crédit Mutuel- CIC et La Banque Postale) ont réduit depuis la COP21 leur financement aux énergies renouvelables au profit des énergies fossiles, dénonce un rapport de l'ONG Oxfam publié le 24 novembre 2018. De 2016 à 2017, ces banques « ont financé les énergies fossiles à hauteur de 43 milliards d'euros, contre seulement 12 milliards d'euros aux énergies renouvelables », regrette Oxfam France dans un communiqué.

Par V. De Senneville – Les Echos, 26 novembre 2018

EPARGNE ■ DÉCOLLECTE DU LIVRET A

Baisse de régime pour le Livret A. Les Français y déposent moins d'argent qu'ils n'en retirent depuis la rentrée. C'est la plus forte chute depuis trois ans, environ 2 milliards d'euros en moins en octobre 2018. Parmi les raisons : la taxe d'habitation à payer ou encore l'approche des fêtes de fin d'année. C'est le deuxième mois d'affilée que le placement préféré des Français subit une décollecte. Avec un très faible taux de rendement, 0,75%, le livret A ne séduit plus autant. En plus des dépenses traditionnelles liées à la période, la conjoncture économique y serait pour beaucoup. « Un climat a peu spécifique à 2018, l'inflation qui fait augmenter certains prix donc c'est évidemment moins d'argent disponible pour le Livret A », explique à France 2 Philippe Crevel, du Cercle de l'épargne. France info, 22 novembre 2018

Prévention et traitement du surendettement

FORMATION NATIONALE 15 stagiaires de 11 associations INDECOSA-CGT départementales ont participé, à ce stage qui s'est déroulé du 19 au 23 novembre 2018 au centre Benoit Frachon à Courcelle sur Yvette.

Les cours ont été intensifs et « très pointus » :

- Lundi et mardi matin : 1^{ère} partie sur le rôle de la commission de surendettement, avec Jacques Rabouille,
- Mardi après-midi : 2^e partie sur le rôle des banques, l'usage des crédits et leurs différences, la carte bancaire (utilisations, fraude...), avec Bernard Filliat,
- Mercredi après-midi : Le travailleur social et son rôle, avec Laurence Grenesche – CESH, travailleur social,
- Mercredi, fin d'après-midi, jeudi, vendredi matin, le dossier de surendettement, sa création et son traitement, avec Véronique Vétéau,
- Vendredi midi, clôture du stage avec le recueil des observations de chacun par Muriel Duenas pour Indecosa-CGT national.

Les participants ont unanimement apprécié les différents intervenants. Globalement, il est ressorti une grande satisfaction pour toutes les informa-

tions et les connaissances apportées, avec le regret que le travail en groupes n'ait pas été suffisamment utilisé.

Compte tenu de l'intensité de la formation, il a été suggéré de scinder en deux modules le prochain stage.

Un premier module, consacré à la commission de surendettement, au rôle des banques, les crédits, la carte bancaire. Avec plus de temps accordé au travailleur social qui a beaucoup intéressé, notamment sur son rôle préventif lors d'expulsions de locataires.

Un deuxième module consacré au dossier de surendettement.

Ces deux modules séparés, d'une durée de 2 à 3 jours, seraient plus accessibles dans leur compréhension tout en restant complémentaires. Une partie sur la fiscalité (prélèvement à la source...) pourrait être ajoutée.

Une ambiance très fraternelle et dans la bonne humeur a régné tout au long de cette semaine. □

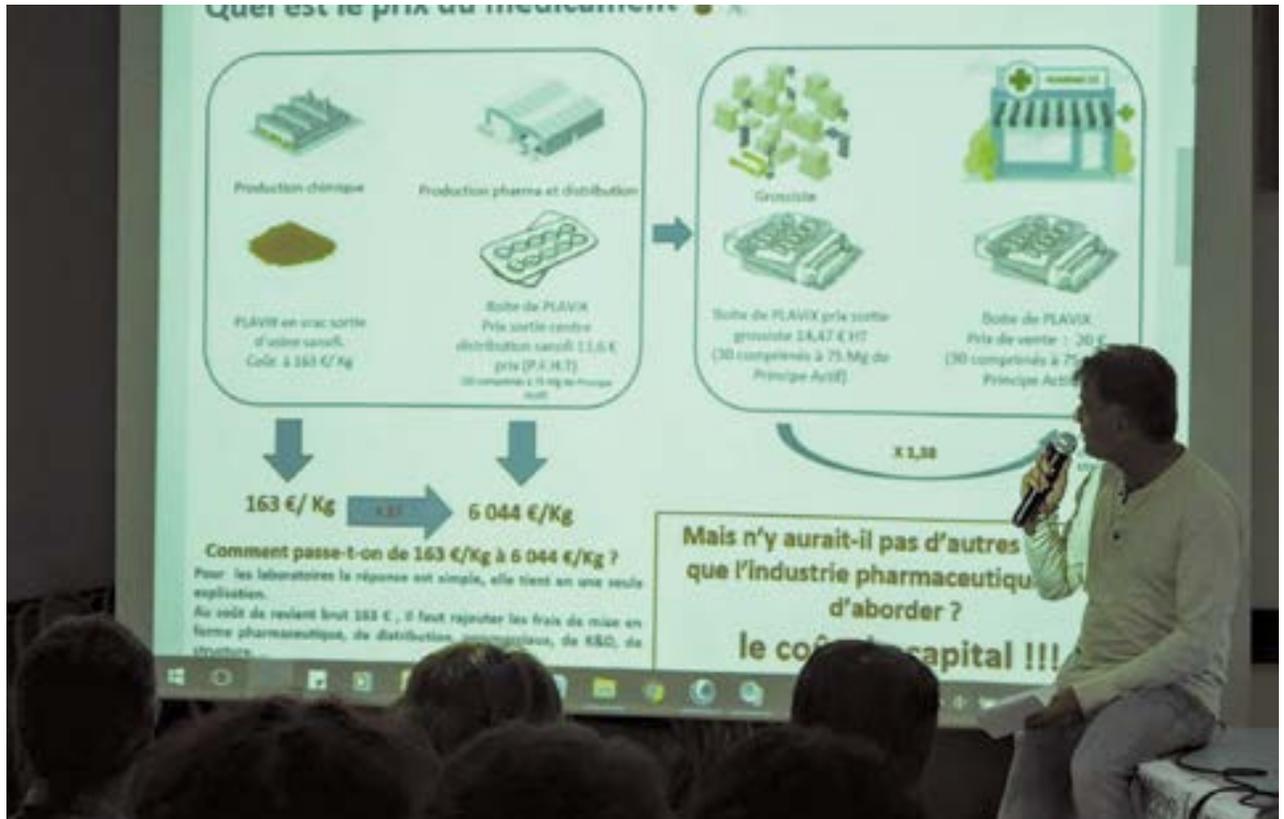
Muriel Duenas



Var : Santé, le profit au mépris des patients



SANTÉ. Le 6 novembre dernier, à Toulon, Indecosa-CGT du Var organisait un débat public sur le thème « La santé au cœur de la marchandisation et ses dérives ». De nombreux témoignages démontraient les méfaits de la logique libérale appliquée à la santé.



André Prone, essayiste, développait l'idée que la dérive thérapeutique et médicamenteuse résulte de la mise en œuvre d'un vaste système marchand dominant l'ensemble de la production et des échanges qui projette de privatiser tous les services de santé et au-delà. La logique libérale prend le pas sur la première valeur humaine qu'est la vie : « *pays non solvables = populations non soignées* ». La guerre des médicaments intensifie la marchandisation de la santé et pendant que les multinationales augmentent leurs profits, les assauts contre les services publics de santé, les franchises et les déremboursements des médicaments se multiplient.

Jean-Louis Peyren, délégué CGT de Sanofi, dénonçait les écarts de prix démesurés entre le coût de fabrication du Plavix (fluidifiant du sang) à sa sortie d'usine à 163€/kg et le prix de revente aux grossistes à 6044€/kg, soit 37 fois plus. Dans le même temps, le groupe Sanofi versait, en 2017, 5,66 Mds€ à ses actionnaires !

Jean-Pierre Meyer, de la fédération CGT des organismes sociaux, décortiquait, quant à lui, l'impact du coût du

médicament sur le budget de la Sécurité sociale où, sous l'effet de choix politiques visant à réduire les dépenses de santé remboursées et suite au refus d'augmenter les recettes de la Sécurité sociale, le prix du médicament et son niveau de remboursement sont devenus une importante variable d'ajustement des dépenses de l'Assurance maladie. (En 2017, les remboursements des médicaments pesaient pour environ 10,5% sur un budget de l'Assurance Maladie).

Christophe Prudhomme, médecin urgentiste et militant CGT, donnait de multiples exemples de dérives médicamenteuses et de pressions des lobbys voulant faire valider la création de nouveaux médicaments souvent inutiles. Il expliquait aussi la volonté des industries pharmaceutiques de créer une rupture de stock de certains médicaments, pourtant utiles mais jugés peu rentables. Considérant que la surconsommation de médicaments et leurs effets secondaires impactent largement la santé des citoyens, le médecin insistait sur la nécessité de mieux contrôler les objectifs de santé publique prioritaires ainsi que la fabrication des médicaments.

Jean-Louis Peyren, délégué CGT de Sanofi, démontre les écarts de prix exorbitants entre la fabrication et le prix de revente aux grossistes





De gauche à droite : Martine Sellier, André Cheinet, Gérard Casolari

Arnaud Faucon, secrétaire national Indecosa-CGT, évoquait la mise en œuvre dangereuse des génériques dont les excipients ne sont pas contrôlés comme il se devrait. Il insistait sur la nécessité de pratiquer des essais cliniques suffisamment fiables, et de fixer les prix des génériques en toute transparence, pour assurer une véritable maîtrise publique des médicaments.

André Cheinet, secrétaire général Indecosa 83, confirmait que la quête du profit s'exerçait au mépris de l'intérêt des patients. Indecosa-CGT doit intervenir pour : plus de clarté et d'indépendance dans les procédures d'agrément des produits et des prix, pour mettre en place des mesures de garantie de production des médicaments essentiels, et en faveur d'un prix plus conforme au prix de revient. Tout en remerciant les intervenants et le public, il suggérait un travail plus étroit avec la fédération de la chimie.

Enfin, Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT, souhaitait renforcer le travail avec les autres pays européens et proposait de réfléchir à l'organisation d'un colloque en PACA avec l'association du Var et Indecosa national. Elle proposait de réfléchir à une journée, courant 2020, sur un thème déterminé communément avec les camarades italiens sur la question du médicament, du vaccin.

Pour en savoir plus : sur le site Indecosa-CGT, onglet « initiatives – territoires »



Allier : bilan d'activité et perspectives



AG. L'assemblée générale de l'Allier s'est tenue à Montluçon le 16 novembre 2018 dans les locaux de l'UD, en présence de Muriel Duenas, secrétaire nationale, et de Laurent Indrusiak, secrétaire général de l'UD-CGT 03.

Le président de l'Association départementale, Philippe Duboissier, a ouvert les débats en présence des camarades Christophe, Jeanine, Colette, Gisèle, Jean-Pascal.

Cette matinée de travail a débuté par la présentation du bilan de l'activité et des dossiers traités dans les antennes locales de Montluçon et Moulins, avec la perspective de l'ouverture d'une nouvelle antenne à Vichy. Suivie par la présentation du bilan financier qui est positif.

- Décision de la présence d'Indecosa-CGT dans les CE de syndicats et congrès ainsi que pour le Comité général le 11 décembre 2018.

- Constitution de listes pour les prochaines élections de représentants des locataires.
- Retour sur la participation des 3 et 4 octobre 2018, aux CA et colloque organisés par Indecosa-CGT national. Ces deux journées ont été particulièrement appréciées.
- Projet d'inscription au stage de formation Agir en Février.
- Articles de communication dans le journal de l'UD « Ecoflash ».
- Décision du renouvellement de la cotisation au CTRC Auvergne avec des souhaits de formation. Le président de l'Association est élu au CA du CTRC.
- Demande de participation au Forum des associations.
- Débat sur l'agrément santé et le super agrément, leurs conséquences et implications.

Un apéritif et un repas convivial ont clos les travaux.

PRODUITS DE LA MER, QUELLE CONSOMMATION DURABLE ?



D.R.

Selon la FAO, un tiers des stocks mondiaux de poissons est menacé. La surpêche, soutenue par des techniques de plus en plus destructrices, et le gaspillage participent à l'épuisement des ressources halieutiques. Face à ce constat, le consommateur, comme dans bien d'autres domaines, peut infléchir le marché par ses choix. Quelques pistes avec l'association Bloom pour guide.

Pour respecter nos océans et s'obliger à une consommation responsable, que choisir sur l'égal du poissonnier ? La darne de saumon d'élevage ? Le filet de sabre ? Une daurade labellisée MSC ? Trouver la bonne réponse est un casse-tête. Pas étonnant, explique l'association Bloom, les évaluations des stocks des espèces varient d'une année sur l'autre et ce que l'on peut nous déconseiller de consommer à un moment peut retrouver notre assiette un peu plus tard. Pour Bloom, les guides d'espèces à consommer ne peuvent être fiables hormis pour rayer définitivement de sa liste de courses certains poissons dont la pêche ne peut être en aucun cas durable ou dont les stocks sont au plus bas. C'est le cas notamment des requins et des espèces

profondes : lingue bleue, sabre noir, grenadier de roche, hoki, empereur ou sébaste.

L'association craint aussi qu'inciter les consommateurs à se reporter sur des espèces précises soit une manière « simpliste » de voir les choses. « *Cela nous éloigne de la vraie urgence : repenser notre consommation de poissons et orienter celle-ci vers les méthodes de pêche les plus vertueuses.* » La pêche vertueuse : telle est le combat de Bloom, mais aussi d'autres associations, de nombreux artisans pêcheurs, et d'autres professionnels...

À l'opposé de celle-ci, la pêche industrielle a développé des techniques de prélèvements massifs qui détruisent les écosystèmes et anéantissent les ressources. Il s'agit par exemple du chalutage profond ou de la pêche électrique qui s'est développée dramatiquement en mer du Nord. Autre méfait, la pêche industrielle, à l'échelle de

“ La vraie urgence est de repenser notre consommation de poisson et orienter celle-ci vers les méthodes de pêche plus vertueuses ”

SOUTENIR LA PÊCHE ARTISANALE

À taille humaine, plus respectueuse de l'environnement, n'usant pas de techniques de destruction massive, les artisans pêcheurs représentent l'avenir de la pêche durable.

En France, la pêche artisanale est la grande oubliée de la Politique commune de la pêche (PCP) qui rechigne à prendre en compte ses spécificités, notamment sa polyvalence, et la marginalise. Selon AgriMer, en 2013, elle représentait néanmoins 7 157 bateaux dont 4 578 en métropole, soit 80% des bateaux de pêche en France et près de la moitié des marins pêcheurs. Près de 80% de cette flotte est composée de navires de moins de douze mètres de long.

La définition française de la pêche artisanale – définition propre à notre pays – indique comme faisant partie de cette activité tout navire de moins de vingt-cinq mètres avec son armateur embarqué. Pour l'association Bloom qui défend la pêche artisanale respectueuse de l'environnement marin, le critère de la taille est nécessaire mais la définition doit être plus précise. Elle doit intégrer l'application des techniques de pêches sélectives, le faible impact sur l'environnement, la qualité de la pêche et sa valorisation, l'armateur embarqué et un seul bateau en mer à la fois, un ancrage territorial fort.

La forte dépendance de la pêche artisanale à ses zones de pêche et à la ressource locale a conduit les artisans pêcheurs à gérer depuis longtemps leurs territoires et à réguler

leurs pratiques. Pour cela, leurs stratégies de pêche visent à alterner les zones de pêche et les espèces ciblées tout au long de l'année afin de pouvoir continuer à pêcher longtemps sur l'aire géographique concernée. Aujourd'hui, ils se tourment de plus en plus vers la vente directe afin de valoriser mieux leurs produits, de pêcher un peu moins tout en générant plus de revenus. Pour des associations comme Bloom ou Greenpeace, la pêche artisanale représente l'avenir de la pêche durable. □



Pour l'interdiction de la pêche électrique

Depuis de nombreuses années, Bloom se mobilise activement contre la pêche électrique. Autour de son combat, l'association a fédéré de nombreuses personnalités politiques ou économiques, d'autres associations ou des entreprises... Le 16 janvier 2018, le Parlement européen se prononçait pour l'interdiction définitive de cette technique de pêche. Pour Claire Nouvian, fondatrice de Bloom, si cette décision représente une réelle victoire, la partie ne fait que commencer. « Le Parlement s'est désormais saisi du dossier et va demander des comptes à la Commission européenne sur les conditions d'octroi de dérogations injustifiées et contraires aux avis scientifiques qui continuaient à être détournés de façon inacceptable par la Commission. »

Une injustice

Au niveau mondial, un pêcheur industriel reçoit en moyenne 187 fois plus de subventions au gasoil par an qu'un pêcheur artisan bien que ceux-ci pêchent quatre fois plus de poissons par litre de fioul utilisé. Au total, les pêcheries industrielles reçoivent 80% des subventions publiques.

la planète, rejette une dizaine de millions de tonnes de poissons morts par an, un gaspillage inacceptable. En outre, elle capture dans le même temps environ vingt millions de tonnes de poissons qui sont transformés en farines animales pour les élevages, notamment de poissons. À 90% ces poissons pourraient être directement consommés par les humains. Encore un gâchis ! En Europe, la technique de pêche doit figurer sur les étiquettes. Voici donc une première piste pour se repérer.

Des labels peu fiables

Vous penserez aussi, comme nombre d'entre nous, « faisons confiance aux labels ». Mauvaise idée, explique l'association Bloom. Selon ses travaux de recherche, « aucun label clamant une pêche durable ne garantit que le poisson certifié soit effectivement durable. Ne vous fiez donc pas aveuglément aux labels et à la certification (dont le fonctionnement même tend à privilégier les flottes de pêches industrielles), car il existe beaucoup trop d'exemples de pêcheries certifiées durables au rabais par les principaux écolabels (MSC, Friend of the Sea, Pavillon France etc) » peut-on lire sur le site de l'association.

Et le poisson d'élevage ? Au moins, lui n'est pas pêché au détriment d'autres espèces ? Le saumon d'élevage, par exemple, bien ou pas bien ? Le saumon d'élevage cumule tous les maux, explique Bloom. Premier mauvais point, il est nourri à partir de farines de poissons, ensuite il est bourré de pesticides et de toxines. Enfin, en vertu de l'accord de libre-échange signé entre l'Europe et le Canada (CETA), des saumons génétiquement modifiés dont la commercialisation est autorisée au Canada, pourraient se retrouver dans nos assiettes.

Pour finir, les dégâts des élevages sur l'environnement sont nombreux : accumulation des excréments sous les cages, mutations accélérées des pathogènes qui se retrouvent dans l'océan, phoques et oiseaux pris dans les filets... Décidément, le saumon d'élevage, c'est non !

Réduire sa consommation

Et la bonne vieille boîte de thon ? sommes-nous tentés de proposer. « Petit Navire, gros dégât » titre l'ONG Greenpeace, très mobilisée aussi, comme chacun le sait, sur la protection des océans. « Petit Navire est le leader du thon en boîte sur le marché français. Malgré l'ambition affichée d'être exemplaire en matière de pêche durable, la marque s'approvisionne en thons pêchés avec une pratique ravageuse pour les océans : les dispositifs de concentration de poissons (DCP). Cette pratique a pour conséquence d'augmenter de manière significative les captures de thons, y compris juvéniles, mais aussi d'entraîner des prises accessoires d'espèces non ciblées qui sont le plus souvent rejetées à la mer. Par ailleurs, la maison-mère de Petit Navire, Thai Union, a plusieurs fois été pointée du doigt pour non-respect des droits des travailleurs employés sur les bateaux de pêche de ses fournisseurs » informe l'ONG sur son site.

Alors quel poisson mettre en papillote, au court-bouil-



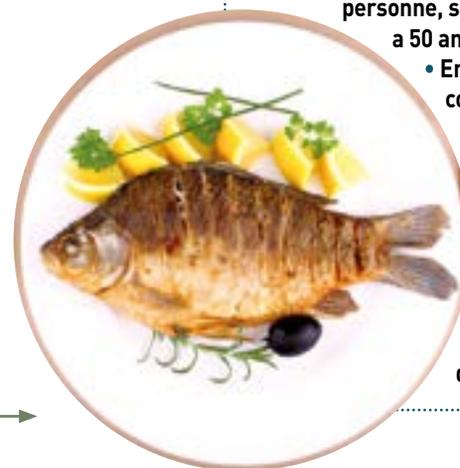
“Aucun label clamant une pêche durable ne garantit que le poisson certifié soit vraiment durable”

La consommation du poisson en chiffres

En 2016, la production halieutique mondiale a atteint une valeur record d'environ 171 millions de tonnes (l'aquaculture représentant 47% de cette production),

- En 2015, environ 17% des protéines animales consommées dans le monde provenaient du poisson ;
- À l'échelle européenne, nous mangeons en moyenne 20 kilos de poisson par an, par personne, soit près du double d'il y a 50 ans ;

- En France, nous consommons en moyenne 34,5 kilos de poissons, coquillages et crustacés, par an, par habitant ;
- Nous consommons aujourd'hui plus de poissons issus de l'aquaculture qu'issus de la pêche.



lon ou sur le barbecue ? Consommons varié conseille Bloom. Pensons au merlu, au tacaud, au merlan bleu, aux anchois ou à la sardine, des poissons très peu valorisés et pourtant riches en oméga-3 et, surtout, accumulant beaucoup moins d'éléments chimiques toxiques (mercure, arsenic,...) en comparaison des grands prédateurs comme le thon. « *En diversifiant, vous diminuez enfin la pression sur les autres espèces commercialisées* » explique Bloom.

Surpêche et destruction massive

Au final, la solution consiste probablement à réduire sa consommation de poisson. Les Français consomment en moyenne 34,5 kilos de poissons et crustacés par personne et par an. Une consommation durable s'élèverait aux alentours de 8 kilos, toujours d'après Bloom. À condition de ne pas remplacer cette source de protéines par de la viande issue de bétail élevé à la farine de... poisson ! Un casse-tête vous disais-je !

Mais en fait, pourquoi se poser tant de questions ? Parce que la biodiversité des océans est menacée et que si la

pêche n'est pas seule responsable (les diverses pollutions ou le réchauffement climatique y prennent une grande part), elle y participe lorsqu'elle n'est pas pratiquée de façon durable. La surpêche aggrave l'état des stocks de certaines espèces. Selon la FAO, 33% de ceux-ci sont aujourd'hui surexploités, menacés de disparition.

Des techniques comme la pêche électrique concourent à la surpêche tout en provoquant des dégâts terribles dans les fonds marins. De même, la pêche illégale menace les ressources halieutiques en s'affranchissant des quotas. Peu quantifiable, elle pourrait atteindre de 20 à 30% des captures mondiales. Au-delà de la disparition des espèces, la surexploitation des océans menace la sécurité alimentaire. En effet, plus de 800 millions de personnes dans le monde dépendent de la pêche pour leur subsistance. Alors, si le consommateur ne peut endosser toutes les responsabilités qui échouent aux gouvernements, au moment de choisir son dîner, peut-être qu'un bon choix peut aider, par exemple, les artisans pêcheurs à vivre décemment de leur travail et les ressources halieutiques à se maintenir à un niveau durable. □

Tac et quotas

En Europe, la pêche est gérée par la Politique commune de pêche (PCP). Ce document est sensé gérer l'état des stocks par espèce et par zone, la taille des flottes de l'UE, ou l'adhésion des nouveaux États membres... Les Totaux admissibles de captures (Tac) pour une espèce donnée et les quotas sont répartis entre les États membres de l'UE, puis en France, par le biais de sous-quotas, entre les organisations de producteurs (OP). Les OP élaborent en début de chaque année les plans de gestion des TAC et sous-quotas. Chaque fois que nous consommons un poisson, il devrait être comptabilisé dans les stocks gérés par les OP.

DEUX PETITS POISSONS VALENT MIEUX QU'UN GROS

Dans les océans, les poissons ingèrent des métaux lourds issus essentiellement de l'activité humaine. Ils nous les transmettent lorsque nous les consommons. Que recommande l'Anses en la matière ?

Et si manger du poisson nous intoxiquait ? La consommation de poissons représente la principale source d'exposition alimentaire de l'homme au méthylmercure, une forme toxique du mercure engendrée par certaines activités industrielles. Présent dans l'eau et les sédiments, il peut se concentrer dans les organismes aquatiques, son taux s'élevant au fil de la chaîne alimentaire. Les plus gros prédateurs sont plus contaminés que les petits poissons.

Poissons contaminés au méthylmercure

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu plusieurs avis quant au risque sanitaire lié à la consommation de poissons contaminés au méthylmercure. En 2016, au regard de ce risque, pour l'ensemble de la population, l'Anses estimait que la consommation de poissons ne présente pas de risque pour la santé. Au regard des bénéfices nutritionnels liés à la consommation de poissons (acides gras essentiels, protéines, vitamines, minéraux et oligoéléments), l'Anses recommande de consommer du poisson deux fois par semaine dont les poissons gras (saumon, maquereau, sardine, anchois, truite fumée, hareng...), et de diversifier les espèces de poissons consommées.

Pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants en bas âge, l'Anses recommande de prendre des précautions particulières : éviter à titre de précaution de consommer les poissons les plus contaminés (requins, lamproies, espadons, marlins et sikis) et limiter la consommation de poissons susceptibles d'être fortement contaminés (lottes, loup de l'Atlantique, bonite, anguille et civelle, flétan de l'Atlantique, brochet, raies, sabre, dorade, thon...) à 150 g par semaine pour les femmes enceintes et allaitantes et à 60 g par semaine pour les enfants de moins de trente mois. □



Minimata au Japon. De 1932 à 1966, une usine pétrochimique a déversé des tonnes de métaux lourds, dont le méthylmercure dans la baie. Officiellement, 13000 personnes, dont 900 décès, ont été victimes de cette catastrophe. La photo d'Eugène Smith a en partie permis une prise de conscience et la reconnaissance par l'État japonais de sa responsabilité. L'usine a été condamnée.



D.R.

LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE EN FRANCE*

La France est le troisième producteur de pêche et d'aquaculture de l'Union européenne après l'Espagne et le Royaume-Uni.

Le secteur produit 730 000 tonnes pour une valeur d'environ 2,7 milliards d'euros. Malgré la réduction du nombre de navires et de marins embarqués, les débarquements des produits de la pêche ont progressé de 1,1 % en 2014 pour atteindre 544 500 tonnes et un chiffre d'affaires d'un peu plus de 1,1 milliard d'euros.

La flotte française est caractérisée par une grande diversité des types de pêche, de la petite pêche artisanale côtière dont les effectifs se réduisent à la grande pêche industrielle. Elle rassemble plus de 16 000 emplois de marins pêcheurs sur environ 7 400 bateaux. Près de 79 % des pêches sont réalisées dans l'Atlantique Nord-Est. L'ouest de l'Océan Indien et l'ouest de l'Afrique sahélienne et tropicale représentent 18 % des captures et la Méditerranée moins de 3 %.

La France est le deuxième producteur en aquaculture de l'Union européenne derrière l'Espagne, à égalité avec le Royaume-Uni, avec un peu plus de 200 000 tonnes. La

conchyliculture est le secteur prédominant, essentiellement des huîtres (1^{er} producteur de l'UE) et des moules. L'aquaculture a généré près de 17 500 emplois.

La France a importé 1,1 milliard de tonnes de produits aquatiques en 2014, pour 5 milliards d'euros.

Les exportations représentent 300 000 tonnes pour une valeur de 1,35 milliard d'euros. Les principales destinations sont, l'Espagne, l'Italie et la Belgique. La balance commerciale est donc fortement déficitaire. □

*D'après Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Insee, chiffres 2013/2014/2015

POUR EN SAVOIR PLUS :

L'association Bloom : <https://www.bloomassociation.org/>

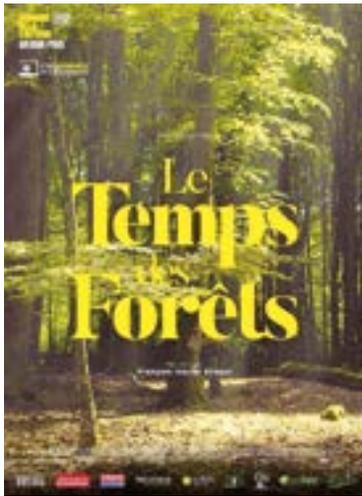
L'ONG Greenpeace : <https://www.greenpeace.fr/>

La FAO : <http://www.fao.org/fisheries/fr/>

Les menaces sur la ressource en chiffres (source FAO)

- Dans le monde, le nombre d'espèces surexploitées a triplé au cours des 40 dernières années, pour atteindre 33,1 % des stocks surpêchés (2015),
- Près de 93% des stocks recensés en méditerranée sont surexploités (2015),
- La pêche illégale, illicite et non réglementée pourrait atteindre bientôt 26 millions de tonnes soit plus de 30% des captures annuelles totales réalisées dans le monde,
- Les pêches industrielles rejettent environ 10 millions de tonnes de poissons par an, le plus souvent morts,
- Environ 20% des poissons pêchés dans le monde constituent du « poisson fourrage », c'est-à-dire de la nourriture pour les poissons d'élevage (notamment le saumon), le bétail et les animaux domestiques, alors qu'ils pourraient être directement consommés par les humains.

À VOIR



Elle incarne une nature authentique, une ressource vitale. Du moins sur la scène médiatique actuelle. La forêt française connaît pourtant une phase d'industrialisation inédite depuis quelques années. Dans *Le Temps des Forêts*, le documentariste François-Xavier Drouet dresse un portrait révélateur et inquiétant de cette gestion marquée par une mécanisation lourde, un accroissement des monocultures, un usage grandissant d'engrais et de pesticides. Le tableau qu'il dresse en parcourant la France, du Limousin aux Landes, du Morvan aux Vosges, est celui d'un modèle calqué sur l'agriculture intensive. Malgré un début poétique aux accents presque prophétiques, la mise en scène est sobre et les témoignages variés. Ici, un propriétaire de plantation d'arbres productiviste, puis, à l'inverse, une propriétaire profane qui a choisi de laisser vivre sereinement son bout de forêt reçu en héritage ; là, un artisan obligé de « casser » des arbres, confiné douze heures par jour

dans la cabine de son bulldozer afin de couvrir les frais de son investissement, plus loin, un bûcheron traditionnel qui refuse cette logique pour dormir tranquille sans nier la pénibilité d'un métier adoré ; et encore, cette scierie traditionnelle qui fait du sur-mesure pour tirer son épingle du jeu alors que, à deux pas, une usine à bois tentaculaire navigue dans la grande industrie internationale.

Au cœur du film, la séquence qui traite de l'Office national des forêts fait froid dans le dos, tant s'y révèlent le déclin du service public et la prévalence des profits au détriment de la préservation de la ressource naturelle. Si *Le Temps des Forêts* constitue un voyage éloquent et alarmant au cœur de la sylviculture industrielle, il démontre aussi que des alternatives existent.

Dominique Martinez, NVO octobre 2018

“LE TEMPS DES FORÊTS”

Film documentaire de François-Xavier Drouet

Production L'atelier documentaire France 2017 – 1h43

Sortie en salle : 12 septembre 2018

Voir la bande annonce du film :
Allez sur le site de KMBO : <https://www.kmbofilms.com/le-temps-des-forets>
Sélectionner TELECHARGEMENTS, cliquez sur FILM ANNONCE (WEB) et visionnez la bande annonce du documentaire, de 1mn33, Cliquez ensuite sur EXTRAITS, et visionnez 3 extraits supplémentaires de 1mn33, 1mn08, 1mn43.

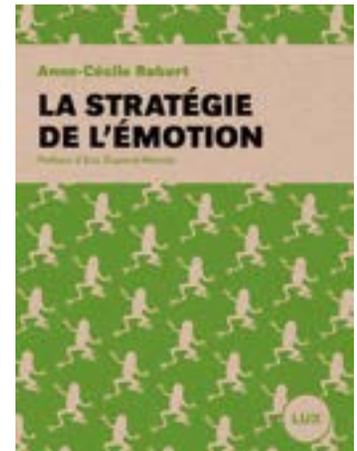
Informez-vous ! des projections sont peut-être organisées dans votre région. Sinon, patientez ! Nous vous informerons à la sortie d'un DVD.

Vous pouvez aussi regarder l'émission de Jean-Jacques Bourdin du 20 septembre 2018 sur RMC, avec l'interview, par téléphone, de François-Xavier Drouet.

https://www.youtube.com/watch?v=y_ANvISFWHQ
5 mn 24



À LIRE



Les émotions dévorent l'espace social et politique au détriment des autres modes de connaissance du monde, notamment la raison. Certes, comme le disait Hegel, « rien de grand ne se fait sans passion », mais l'empire des affects met la démocratie en péril. Il fait régresser la société sous nos yeux en transformant des humains broyés par les inégalités en bourreaux d'eux-mêmes, les incitant à pleurer plutôt qu'à agir.

À la « stratégie du choc » qui, comme l'a montré Naomi Klein, permet au capitalisme d'utiliser les catastrophes pour croître, Anne-Cécile Robert ajoute le contrôle social par l'émotion, dont elle analyse les manifestations les plus délétères : narcissisme compassionnel des réseaux sociaux, discours politiques réduits à des prêches, omniprésence médiatique des faits divers, mise en scène des marches blanches, etc. Une réflexion salutaire sur l'abrutissante extension du domaine de la larme et un plaidoyer civique pour un retour à la raison.

Spécialiste de l'Afrique et des institutions européennes, Anne-Cécile Robert est journaliste au Monde diplomatique et professeur associé à l'Université Paris 8. Elle a notamment publié *Afriques, années zéro* (L'Atalante, 2008) et, avec André Belon, *Un totalitarisme tranquille. La démocratie confisquée* (Syllepse, 2001).

LA STRATÉGIE DE L'ÉMOTION

Anne-Cécile Robert

Editions LUX, Essai

Avant-propos de Éric Dupond-Moretti

Parution : septembre 2018

À LIRE



Si l'on connaît depuis longtemps la dimension centrale de la marchandisation dans le développement de la plupart des civilisations, on ne supposait pas qu'en quelques décennies seulement, quasi-totalement impliquée dans tous les rouages du système économique et social, elle impacterait avec autant de force la société, la santé et l'environnement. En ce sens, on peut dire qu'à l'heure de la mondialisation, la possibilité de s'émanciper, de se soigner ou de préserver la nature, est de plus en plus compromise par les dégâts de l'actuelle révolution culturelle techno-économique libérale. L'individu a beau s'en défendre – et les Etats n'y voudront, hélas, rien changer –, cette marchandisation globale frappe le cœur même de l'équilibre de la terre et l'intégrité de l'homme. Ainsi, en acceptant de devenir un des acteurs du système concurrent consumériste, ce dernier perd peu à peu sa dimension altruiste et naturelle. Sauf à travailler à l'émergence d'une nouvelle éthique du désir et d'une innovante école corrélative, d'une contre-culture et d'une autre Révolution – ce que propose l'auteur –, cette fétichisation de la marchandise pourrait avoir à terme des répercussions considérables sur la condition humaine et donner du champ à l'aliénation formatante qu'affectionne tant le capital prédateur.

Environnementaliste, Essayiste, André Prone a publié tout un ensemble de recherches sur la compréhension historique des rapports sociaux et des relations humaines et plusieurs ouvrages et articles scientifiques. Il a été Vice-Président de l'Université de Provence.

POUR UNE CRITIQUE DE LA MARCHANDISATION
Société, Santé, Environnement
André Prone
Editions L'Harmattan
Parution : 15 juin 2015

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

✂ Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €

Abonnement annuel : Formule papier 30 €

Formule numérique 30 €

Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

✂ Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2018 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Scannez et découvrez le site
d'INDECOSA-CGT

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).